

COMMUNE DE VERNOU-SUR-BRENNE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 MARS 2016

L'an deux mil seize, le vingt et un mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vernou-sur-Brenne, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur HUREL Jean, Maire.

Étaient présents : M. HUREL Jean (pouvoir de Mme Laure BOUTELOUP), M. CHESNEAU Claude (pouvoir de M. BLATEAU Jackie), Mme ROMAIN Mireille, M. ROUVRE Claude, Mme DEVALLÉE Pascale, M. MAZET Franck, M. THOMAZO Joël, Mme FERRAND Claude, M. KNEUBUHLER Philippe, Mme HUBERT Patricia (pouvoir de Mme HERBÉ Béatrice), M. SORNAIS Didier, Mme LEZEAU Florence, M. HALLAY Eric, Mme BONZON Marie-Claude, Mme DUFRESNE Muriel, Mme ROBICHON Blandine, M. LEBREC Michel, M. CHÊNE Eric (pouvoir de Mme PETRUS Ingrid), M. BONZON Sébastien

Absents excusés : M. BLATEAU Jackie, Mme BOUTELOUP Laure, Mme PETRUS Ingrid, Mme HERBÉ Béatrice

Absent non excusé : Néant

Désignation du secrétaire de séance : conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Claude FERRAND a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal

३०३३३३३३

Approbation du précédent procès-verbal : aucune observation n'étant émise, le compte-rendu du précédent conseil municipal est adopté à l'unanimité.

३०३३३३३३

* COMMISSION URBANISME DU 11 MARS 2016 :

Monsieur MAZET, rapporteur, donne lecture des avis donnés pour les demandes de Certificats d'Urbanisme, les Déclarations préalables et les Demandes de Permis de Construire depuis le 22 février 2016. Mr MAZET signale que 7 permis ont été délivrés durant une période très courte alors qu'il y en a 10 par an habituellement.

* COMMISSION ANIMATION DU 17 MARS 2016 :

Mme ROMAIN informe qu'il y a 1 680 € en caisse sur le compte de l'Association Municipale. Elle informe de l'avancement des activités entreprises pour le carnaval du 30 avril et notamment la confection du char, des fleurs et du chalet. Le thème du carnaval sera « le jour et la nuit ».

Mme ROMAIN évoque également l'organisation du 14 juillet avec reconduction du repas du midi organisé par la Commune (gratuit pour les agents de la commune, le conseil municipal et la fanfare) et repas du soir organisé par l'Association Municipale. Le feu d'artifice sera d'un montant de 4 260 €.

Information sur l'arbre de Noël qui se déroulera le 18 décembre 2016.

Mr. SORNAIS, Président de l'Association Municipale informe de la démission de Mme BONZON Marie-Claude en tant que trésorière de l'Association Municipale. Un appel à candidature, au sein du conseil municipal, est lancé pour ce poste.

*** COMMISSION COMMUNICATION DU 21 MARS 2016 :**

Mme FERRAND évoque la demande de Mr. le Maire de prendre des photos lors des manifestations afin de constituer une photothèque pour le diaporama à l'occasion des vœux du Maire et pour l'élaboration du « Vivre à Vernou ».

Mme FERRAND évoque également la finalisation du « Vernou-infos ».

Lors de cette réunion, a été évoquée également l'offre de petits agendas. La Commission donne un avis défavorable en raison d'une sollicitation trop nombreuse et répétitive faite auprès des annonceurs.

Elle informe également d'une entrevue avec une société de Communication proposant des moyens de communication. Aucune suite ne sera donnée puisque la commune de Vernou-sur-Brenne en utilise beaucoup (panneau lumineux, bulletin municipal annuel, Vernou info semestriel, site internet ...). Par contre, l'élaboration d'un nouveau plan communal suite à la construction de logements dans le centre bourg pourra être mis à l'étude.

La commission s'est interrogée sur le contrat du panneau lumineux dont le montant est trop élevé. De plus, il s'avère que la maintenance n'a pas été faite annuellement depuis 2015. La mairie va se charger de recontacter pour revoir tout ce dysfonctionnement et demander un dédommagement sur le travail non effectué.

*** COMMISSION DES FINANCES DU 14 MARS 2016**

17 – 2016 : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2015 - BUDGET COMMUNAL

Compte tenu des résultats de l'exercice 2015 qui sont caractérisés par

⇒ un excédent de la section de fonctionnement de :	292 306,83 €
⇒ un excédent de la section d'investissement de :	648 395,43 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- ✓ **décide** d'affecter le résultat de fonctionnement soit 292 306,83 € au compte 1068 de la section d'investissement.

18 - 2016_ : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2015 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Compte tenu des résultats de l'exercice 2015 qui sont caractérisés par

⇒ un excédent de la section de fonctionnement de :	113 941,27 €
⇒ un excédent de la section d'investissement de :	92 668,16 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

✚ **décide** d'affecter :

- ⇒ le résultat de fonctionnement soit 113 941,27 € au compte 1068 de la section d'investissement
- ⇒ le résultat d'investissement soit 92 668,16 € au compte 001 excédent d'investissement reporté.

19 – 2016 : VOTE DES TAXES COMMUNALES DIRECTES 2016

En vue d'établir le Budget Primitif 2016, Monsieur CHESNEAU Claude, Adjoint aux Finances, propose de **maintenir** le taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2016 comme suit :

Taxe d'habitation	à 18,13 %
Taxe foncière sur le bâti	à 21,53 %
Taxe foncière sur le non bâti	à 57,00 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, l'unanimité :

- ✓ **Maintient** le taux des trois taxes comme indiqué ci-dessus.

20 – 2016 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS et COOPERATIVES SCOLAIRES 2016

Sur proposition de la Commission de Finances, **le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ **fixe** le montant des subventions allouées aux associations comme suit :

Association du Patrimoine de Vernou	400,00 €
ACPC Poilus de Touraine	100,00 €
Association Jazz en Vallées de Brenne et de Cisse	1 342,50 €
Association Sport Nature Vernou	150,00 €
Association Sportive du Mesnil	450,00 €
Chorale Dissonance	200,00 €
Comité de Jumelage	500,00 €
OCCE Coop. Scolaire Ecole Maternelle R. Lecotté	1 072,24 €
OCCE Coop. Scolaire Ecole Elémentaire R. Lecotté	1 523,00 €
OCCE Coop. Scolaire Ecole Primaire de Cousse	992,08 €
Football Club Chançay / Val de Brenne	300,00 €
Bibliothèque « La Grange aux Livres »	2 150,00 € 1 500,00 €
Union Sportive de Vernou	2 500,00 €
USEP Vernou Cousse	150,00 €
Val de Brenne Compétition	1 000,00 €
Vernou en Harmonie	2 500,00 € + 4 400,00 €
Vernou Tennis Club	2 250,00 €
Restos du Cœur	600,00 €
Association Espoir	1 000,00 €

21 – 2016 : TARIFS ASSAINISSEMENT 2016

Monsieur CHESNEAU Claude, Adjoint aux Finances, propose de maintenir les tarifs de la taxe d'assainissement à compter du **1^{er} avril 2016**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **décide** de maintenir les tarifs de la taxe d'assainissement à compter du 1^{er} avril 2016 comme suit :

- ☞ depuis le 1^{er} m³ et au-delà : **1,25 € le m³**
- ☞ prime fixe annuelle par abonné : **11,00 €**

22 – 2016 : BUDGET UNIQUE 2016 - - COMMUNE

Monsieur CHESNEAU Claude, Adjoint aux Finances, présente le **Budget unique de la Commune pour 2016** qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses dans chaque section de la façon suivante :

Section de fonctionnement : 1 863 784,52 €

Section d'investissement : 1 711 652,51 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le Budget unique 2016 de la Commune tel que présenté ci-dessus.

23 – 2016 : BUDGET UNIQUE 2016 - - Service de l'ASSAINISSEMENT

Monsieur CHESNEAU Claude, Adjoint aux Finances, présente le **Budget unique de l'Assainissement pour 2016** qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses dans chaque section de la façon suivante :

Section de fonctionnement : 152 080,80 €

Section d'investissement : 350 690,23 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'**unanimité** le Budget unique 2016 de l'Assainissement tel que présenté ci-dessus.

24 – 2016 : VENTE DE PARTS SOCIALES AU CREDIT AGRICOLE

Monsieur le Maire explique que la Commune de Vernou-sur-Brenne détient des parts sociales du Crédit Agricole et sur les conseils de M. le Trésorier, il conviendrait de les vendre au Crédit Agricole.

Le montant de ces parts sociales s'élève à 365,85 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** de vendre ces parts sociales au Crédit Agricole pour un montant de 365,85 €,
- **autorise** M. le Maire à signer tous documents se rapportant à cette vente.

25 – 2016 : DEMANDES D'EVALUATION AUPRES DU SERVICE DES DOMAINES - PARCELLE DE VIGNES AO N° 64 « LES VIEILLES CAVES »

Monsieur le Maire informe du projet de vendre une parcelle de vignes cadastrée section AO n° 64 pour une superficie de 68 a 35 ca situé à Vernou « Les Vieilles Caves »

Il rappelle, qu'en application des dispositions des articles L 1311-9 à L 1311-12 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, il incombe au vendeur de requérir préalablement l'avis des Services des Domaines pour évaluer cet immeuble.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, à l'unanimité :

- **décide de solliciter** l'avis du Service des Domaines pour évaluer l'immeuble ci-dessus désigné en vue de le vendre,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

26 – 2016 : DEMANDES D’EVALUATION AUPRES DU SERVICE DES DOMAINES - PARCELLES DEPENDANT DE LA SUCCESSION JOUBERT-FOURNIER

Monsieur le Maire informe du projet de vendre les parcelles dépendant de la succession de Mr. et Mme JOUBERT-FOURNIER René et Jacqueline cadastrées comme suit :

- E 1220 - terre pour 8 a 60 ca
- E 1550 – terre pour 15 a 05 ca
- E 1551 - terre pour 9 a 25 ca
- C 1792 - vignes pour 35 ca
- C 1796 - terre pour 1 a 23 ca
- C 1798 - sol pour 41 ca
- E 582 - bois taillis pour 10 a 05 ca

Il rappelle, qu’en application des dispositions des articles L 1311-9 à L 1311-12 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, il incombe au vendeur de requérir préalablement l’avis des Services des Domaines pour évaluer ces immeubles.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l’exposé, à l’unanimité :

- **décide de solliciter** l’avis du Service des Domaines pour évaluer les immeubles ci-dessus désignés en vue de vendre ces parcelles,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

27 – 2016 : DEMANDES D’EVALUATION AUPRES DU SERVICE DES DOMAINES - PARTIE DE LA PARCELLE H N° 775

Monsieur le Maire informe du projet de vendre une partie de la parcelle cadastrée section H n° 775 située à Vernou près du Super U – rue du Professeur Debré.

Il rappelle, qu’en application des dispositions des articles L 1311-9 à L 1311-12 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, il incombe au vendeur de requérir préalablement l’avis des Services des Domaines pour évaluer cet immeuble.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l’exposé, à l’unanimité :

- **décide de solliciter** l’avis du Service des Domaines pour évaluer l’immeuble ci-dessus désigné en vue de le vendre,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

28 – 2016 : DÉNOMINATION DE RUE et NOUVELLES NUMEROTATIONS au 1^{er} JUILLET 2016

Suite à la vente de plusieurs parcelles de terre qui sont en cours de construction de maisons individuelles, il convient de modifier le numérotage de certaines rues et de dénommer certaines d’entre elles à savoir :

- 1) **Rue de l’Ecole de Cousse** : part du carrefour de la Rue Jean Jaurès jusqu’au carrefour de la Rue du Patis de Cousse et de la rue de La Touche pour changement de numérotation (de 2 à 40)
- 2) **Rue du Patis de Cousse** : part du carrefour de la rue du Moulin de Courtemanche et de la rue de la Bataillerie jusqu’à la Route de Monnaie pour changement de numérotation,
- 3) **Rue du Bas Cousse (création)** : part du carrefour de la rue du Moulin de Courtemanche et de la rue de la Bataillerie jusqu’au domicile de Mr. Jean-Luc GAUCHER.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

- **approuve** les nouvelles appellations et numérotations ci-dessus,
- **délègue** tous pouvoirs à M. le Maire pour signer tous documents relatifs à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

⇒ Réunion de la commission de voirie : le jeudi 14 avril à 9 heures.

⇒ L'avenir de la poste est évoqué. Mr le Maire pense que la meilleure solution est de faire un point-relai chez un commerçant où l'amplitude d'ouverture est assez large pour satisfaire au mieux les habitants. Ce dossier sera évoqué lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

⇒ Face à la fraude et l'arnaque faite sur les normes pour l'accessibilité, Mr Sornais, au nom de l'ACAV, met en garde les commerçants et artisans pour ce genre de pratique.

⇒ Mr Sornais informe de la foire-expo qui aura lieu les 9 et 10 avril à l'Hôtel Noble. Un stand de la CCV sera mis en place pour être présenté à la population.

⇒ Présentation par Mme Florence LEZEAU, membre du CCAS, « du café intergénérationnel » dénommé : « La mi-temps Vernadienne » qui aura lieu le 1^{er} jeudi de chaque mois dans la salle Descartes de 9 h à 12 h et pour la 1^{ère} fois le 7 Avril 2016.

⇒ Est évoqué également l'attente d'un véhicule pour les déplacements des aînés et autres.

⇒ Mme Devallée Pascale évoque que l'opération des « sets de table » pour les + 70 ans à l'occasion du Repas des Aînés a été un succès. De nombreuses lettres de remerciements ont été adressées à la Mairie puis mises dans un classeur pour être vues ensuite par les enfants des écoles qui étaient ravis de ces petits mots.

ॐ ॐ ॐ ॐ ॐ

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40

Prochain conseil municipal : Lundi 23 MAI 2016